

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

# DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

**Bulletin de nouvelles**

Abonnement

**Archives**

À l'agenda

Communiqués / Discours /  
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes  
pratiques

Sites d'intérêt

## Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 8, no 3, lundi 28 janvier 2008

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des  
expressions culturelles sont en cours !**

### DANS CE NUMÉRO :

#### Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

#### Communiqués, discours, déclarations

- 2008, Année internationale des langues – L'UNESCO invite les parties prenantes à multiplier leurs activités de promotion et de protection
- Journée internationale de la Francophonie : Message du Secrétaire général de la Francophonie
- Abdou Diouf et Jean-Pierre Raffarin présentent au Comité international olympique la convention pour la promotion de la langue française aux Jeux Olympiques de Beijing
- Rencontre du Secrétaire général de la Francophonie avec le Premier ministre du Québec
- Gouvernement du Québec : Blitz en Europe pour la promotion d'un accord de partenariat économique Canada-Union européenne

#### Publications récentes

- Statistiques culturelles en Europe, Édition 2007

#### Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Entrée en vigueur de la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel

#### Autres actualités d'intérêt


- Naples sera l'hôte du quatrième Forum universel des cultures

## Suivi de la Convention

### Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

À l'occasion de la première Conférence des Parties à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat de d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Le Comité intergouvernemental a tenu une première réunion, à Ottawa, Canada, du 10 au 13 décembre 2007. D'autres rencontres du Comité auront lieu d'ici la prochaine Conférence des Parties, prévue aux environs du mois de juin 2009, à Paris, France.

Au moment d'écrire ces lignes, 77 États ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États parties à la Convention](#)

Haut de la page 

## Communiqués, discours, déclarations

### 2008, Année internationale des langues – L'UNESCO invite les parties prenantes à multiplier leurs activités de promotion et de protection

L'UNESCO nous rappelle que, le 16 mai 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies proclamait 2008 Année internationale des langues. À ce sujet, la dépêche de l'UNESCO écrit : « Les questions de langue étant au cœur du mandat de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, des sciences, des sciences humaines et sociales, de la culture ainsi que de la communication et de l'information, l'Organisation a été nommée organisme chef de file pour la célébration de cet événement. »

Pour célébrer l'Année internationale des langues, l'UNESCO invite les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile, les institutions éducatives, les associations professionnelles et toutes les autres parties prenantes « à multiplier leurs activités propres afin de promouvoir et protéger toutes les langues, particulièrement les langues en danger, dans toutes les situations de la vie individuelle et collective ».

Sur son site Internet, l'UNESCO met à votre disposition un ensemble d'[outils de communication](#), une [liste des domaines d'action possibles](#) et une [liste des projets en cours](#) dans le cadre de l'Année internationale des langues afin de faciliter la collaboration et le suivi. Pour ajouter votre projet à la liste, l'UNESCO vous invite à compléter le [formulaire](#) en ligne.

Source :

- [Nouvelle de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

### Journée internationale de la Francophonie : Message du Secrétaire général de la Francophonie

Depuis 1990, les francophones de tous les continents célèbrent chaque 20 mars la Journée internationale de la Francophonie. L'édition 2008 de cette journée prévoit de nombreux événements : concerts, expositions, concours, gastronomie, rencontres littéraires et poétiques...

À l'approche du rendez-vous du 20 mars 2008, Journée internationale de la Francophonie, le Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, adresse un message aux francophones des cinq continents qui s'apprentent à célébrer la langue française et les valeurs de la Francophonie.

En ouverture, M. Diouf déclare : « Que la Francophonie, en ce 20 mars 2008, soit au cœur de toutes celles et de tous ceux qui partagent notre langue, nos valeurs, notre volonté d'un avenir meilleur, pour nous-mêmes, et pour l'ensemble de la communauté humaine. » Enchaînant, le Secrétaire général lance le message suivant : « Que cette Journée internationale de la Francophonie soit l'occasion de célébrer la Francophonie au cœur de la diversité culturelle que nous symbolisons, que nous revendiquons et que

nous défendons comme un droit fondamental. »

Nous vous invitons à prendre connaissance de la version intégrale de cette importante allocution sur le site Internet de la Journée internationale de la Francophonie : <http://20mars.francophonie.org/>

Haut de la page 

## **Abdou Diouf et Jean-Pierre Raffarin présentent au Comité international olympique la convention pour la promotion de la langue française aux Jeux Olympiques de Beijing**

Le 23 janvier 2008, M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, et M. Jean-Pierre Raffarin, Grand Témoin de la Francophonie pour les Jeux olympiques de Beijing, ont rencontré le Président du Comité International Olympique (CIO), M. Jacques Rogge. Messieurs Diouf et Raffarin sont venus remettre officiellement au Président du CIO la première convention signée à Beijing par Jean-Pierre Raffarin au nom du Secrétaire général de la Francophonie, le 26 novembre 2007, en présence des Présidents de la République Hu Jintao et Nicolas Sarkozy, sur la place de la langue française aux Jeux Olympiques. Le communiqué de presse de l'OIF rappelle que « cette convention, qui définit les modalités de coopération entre la Francophonie, ses États et gouvernements membres, et le COJOB, devrait permettre aux Jeux de Beijing de consacrer une avancée importante pour le maintien des valeurs du Baron Pierre de Coubertin pour la diversité linguistique et la réaffirmation du rôle du français en tant que langue officielle de l'olympisme ».

Au cours de leur entretien, messieurs Diouf et Raffarin ont informé le CIO des résultats de la coopération engagée, depuis plus d'une année, par le Grand Témoin et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Beijing (COJOB). « L'Organisation internationale de la Francophonie et ses États et gouvernements membres sont très sensibles aux efforts engagés par les autorités organisatrices afin d'assurer au français la place et la visibilité que lui confère la charte olympique. » Le communiqué fait valoir que les actions conjointes prévues par la convention « compléteront le dispositif du COJOB, notamment en matière de traduction pour la plateforme officielle INFO2008, de signalétique sur les sites, de traduction en français des principales publications dont le guide du spectateur et d'accompagnement dans le recrutement des 40 traducteurs et journalistes nécessaires pour une bonne promotion en français des jeux Olympiques de Beijing ».

La nouvelle souligne que M. Raffarin a d'abord exposé « le projet de grande manifestation francophone qui devrait se tenir le 9 août 2008 dans le cadre de la programmation officielle des Jeux, à l'initiative de l'OIF et du COJOB, et à laquelle le CIO a accepté d'apporter sa caution ». Le communiqué rapporte ensuite que le Secrétaire général a pour sa part souligné la mobilisation de la France, de la Belgique et de la Communauté française de Belgique, de la Suisse, du Canada et du Québec, de Monaco, du Burundi, de Madagascar et du Sénégal aux côtés de l'OIF. Il a salué l'action du groupe des Ambassadeurs francophones à Beijing qui, sous la présidence de l'Ambassadeur du Sénégal, a accompagné les négociations menées par le Grand Témoin. Il a également fait part à M. Rogge de son intention de réunir prochainement l'ensemble des Comités nationaux olympiques francophones. Enfin, M. Diouf a notamment proposé au CIO « d'approfondir la coopération entre le Comité et l'OIF afin de préparer la place de la langue française aux Jeux Olympiques suivant ceux de Pékin ».

Enfin, M. Rogge a informé ses interlocuteurs de l'organisation, en 2010, des premiers Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été qui réuniront des athlètes de talent âgés de 14 à 18 ans du monde entier. De son côté, M. Diouf a signalé à M. Rogge la tenue, en 2009, des prochains Jeux de la Francophonie au Liban.

Source :

- [Communiqué de presse de l'Organisation internationale de la Francophonie](#)

Haut de la page 

**Rencontre du Secrétaire général de la Francophonie avec le Premier ministre du Québec**

Le vendredi 18 janvier 2008, le Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, s'est entretenu avec le Premier ministre du Québec, M. Jean Charest. Le communiqué de presse de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) rappelle, qu'au cours de cet entretien, le Premier ministre Charest a d'abord fait le point sur les préparatifs du prochain Sommet qui se déroulera du 17 au 19 octobre 2008 à Québec et qui clôturera les cérémonies du 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville.

Le communiqué souligne que M. Charest et M. Diouf « ont ensuite rappelé l'importance que la Francophonie et ses partenaires accordent à TV5 ». Ensemble, ajoute l'OIF, « ils ont souligné le caractère multilatéral de cette chaîne généraliste francophone qui fait partie de la Francophonie ».

L'OIF mentionne enfin que messieurs Charest et Diouf ont également abordé la question de la place de la langue française sur la scène internationale, dans les organisations internationales et aux Jeux Olympiques.

**Source :**

- [Communiqué de presse de l'Organisation internationale de la Francophonie](#)

Haut de la page 

## **Gouvernement du Québec : Blitz en Europe pour la promotion d'un accord de partenariat économique Canada-Union européenne**

Le 25 janvier 2008, à l'issue de leur mission en Europe, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de Montréal, M. Raymond Bachand, ont fait le bilan de leurs interventions auprès de la classe politique et des communautés d'affaires, notamment de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de la Belgique, en vue de faire la promotion d'un accord de partenariat économique entre le Canada et l'Union européenne.

À ce sujet, rapporte le communiqué de presse, le premier ministre a déclaré : « Depuis que nous avons lancé le projet ici même à Davos, il y a tout juste un an, ce dossier a continué à progresser. Les travaux de l'étude conjointe, annoncée en juin 2007 lors du Sommet Canada-Union européenne, ont débuté des deux côtés de l'Atlantique et je constate, chez nos interlocuteurs européens, un intérêt marqué pour le projet d'entente. »

Alors que le premier ministre se rendait à Paris et à Londres avant de participer au Forum économique mondial de Davos, le ministre effectuait une mission en Allemagne. Au total, ils ont eu des discussions avec une quinzaine de représentants politiques pour discuter de la réalisation du projet.

De plus, les représentants d'une vingtaine d'entreprises multinationales ayant des intérêts au Canada et en Europe ont aussi été rencontrés individuellement. Le communiqué note que plusieurs de ceux-ci avaient déjà signé ou ont signé la déclaration du Forum sur le commerce Canada Europe (FORCCE). Cette déclaration d'appui au projet d'accord de partenariat économique Canada-Union européenne a déjà recueilli l'adhésion de plus de 60 entreprises d'Europe et du Canada parmi les plus importantes, précise la dépêche.

Les dirigeants d'associations d'entreprises allemandes, dont la Fédération des industries allemandes représentant près de 100 000 entreprises et plus de 8 millions de salariés, ont également été rencontrés par le premier ministre et le ministre, « qui les ont sensibilisés au projet et les ont sollicités pour une mobilisation de leurs membres ». Enfin, messieurs Charest et Bachand se sont adressés à des auditoires de gens d'affaires, dont la Chambre de commerce Canada – Royaume-Uni, ayant rassemblé près de 500 personnes.

Pour une deuxième année consécutive, le premier ministre a participé activement aux activités du Forum économique mondial de Davos. Entre autres, il a agi comme personne-ressource dans un dîner de travail portant sur la mondialisation et la diversité culturelle. Le communiqué signale qu'il a alors partagé l'expérience du Québec en matière de promotion et de défense de la diversité culturelle.

« Le Forum de Davos est une occasion unique. Aucun autre événement ne réunit

autant de décideurs politiques et économiques de partout sur la planète en un même lieu. Il s'agit donc d'une occasion de s'enrichir de l'expérience des autres, mais également de faire profiter de la nôtre », a souligné le premier ministre.

De nombreuses rencontres d'affaires ont été tenues tout au long de cette mission. Elles ont été effectuées avec des entreprises étrangères déjà présentes au Québec ou susceptibles de s'y installer.

« Non seulement l'économie du Québec est solide, mais en plus l'environnement d'affaires est très avantageux. Au cours de cette mission, nous avons multiplié les rencontres afin d'inciter les entreprises européennes à s'établir au Québec ou à y prendre de l'expansion. Nous avons vanté la qualité de la main-d'œuvre québécoise, l'environnement fiscal et les nombreux leviers offerts, comme la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, pour convaincre nos interlocuteurs d'investir au Québec. Je suis confiant que les discussions que nous avons eues ici porteront des fruits dans les mois à venir », a déclaré le ministre Bachand.

**Source :**

- [Communiqué de presse du gouvernement du Québec](#)

Haut de la page 

## Publications récentes

### Statistiques culturelles en Europe, Édition 2007

Le 22 janvier 2008, le ministère de la Culture et de la Communication de France (MCCF) a annoncé la publication de l'ouvrage « Statistiques culturelles en Europe ». Le MCCF édite la version française de l'ouvrage dont Eurostat lui a confié la conception et la réalisation. La version originale de cet « annuaire de poche » a été publiée sous le titre Cultural Statistics dans la collection « Eurostat Pocketbooks ».

L'approche retenue dans cet ouvrage est une approche transversale et thématique qui compile les statistiques existantes pour l'emploi, l'économie des entreprises, le commerce extérieur, la consommation culturelle des ménages, leur emploi du temps et leurs pratiques culturelles.

Vous pouvez télécharger cette étude en vous rendant sur le site du ministère de la Culture et de la Communication de France, à l'adresse suivante : <http://www2.culture.gouv.fr/deps/>

**Source :**

- [Site Internet du ministère de la Culture et de la Communication de France](#)

Haut de la page 

## Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

### Entrée en vigueur de la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel

Dans un récent communiqué, le Conseil de l'Europe signale que la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 après la cinquième ratification du traité.

Le Conseil précise que « la Convention est le premier instrument international contraignant en la matière. Elle est organisée autour du principe du dépôt légal obligatoire des œuvres cinématographiques. Un stockage systématique des œuvres et leur conservation dans des archives cinématographiques est un premier pas vers leur accès et leur utilisation par les générations futures », indique le communiqué.

La Convention a été adoptée le 8 novembre 2001 à Strasbourg (France). Le Conseil signale que cette convention « est ouverte à la signature des États membres et des autres États Parties à la Convention culturelle européenne, ainsi qu'à celle de la Communauté européenne, et à l'adhésion des États non membres ».

La diversité des expressions culturelles ne saurait que tirer avantage de la mise en œuvre de ce nouveau traité. En effet, les États membres du Conseil de l'Europe, les autres États parties à la Convention culturelle européenne et la Communauté européenne, signataires de la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel, ont entre autres tenu à inscrire dans les préambules de ce document une disposition rappelant que « (...) le patrimoine européen reflète l'identité et la diversité culturelles de ses peuples ». Le texte de la Convention précise ensuite « (...) que les images en mouvement sont partie intégrante du patrimoine culturel européen, et que les États doivent en assurer la sauvegarde et la conservation pour la postérité ».

Signalons en terminant que le texte de la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel précise qu'elle a pour but « [d']assurer la sauvegarde du patrimoine audiovisuel européen et sa mise en valeur en tant que forme d'art et mémoire de notre passé par la collecte, la conservation et la mise à disposition, à des fins culturelles, scientifiques et de recherche, des images en mouvement, dans l'intérêt général ».

Pour en apprendre davantage, nous vous invitons à prendre connaissance du [texte de la Convention](#).

**Source :**

- [Site Internet du Conseil de l'Europe](#)

Haut de la page 

## Autres actualités d'intérêt

### Naples sera l'hôte du quatrième Forum universel des cultures

Le 20 décembre 2007, la Fondation du Forum universel des cultures a annoncé que la ville de Naples (Italie) a été choisie pour accueillir la quatrième édition du Forum universel des cultures. Cette édition se déroulera du 10 avril au 21 juillet 2013.

D'ici là, c'est la ville de Valparaíso, au Chili, qui sera l'hôte du troisième Forum universel des cultures, durant le premier trimestre de 2010.

Rappelons que la récente édition du Forum universel des Cultures s'est terminée le 8 décembre 2007, à Monterrey. Les organisateurs précisent que plus de quatre millions de personnes ont assisté aux conférences, expositions et spectacles organisés durant les 80 jours d'activités dans la ville mexicaine, à l'occasion Forum de 2007.

**Source :**

- [Communiqué de presse de la Fondation du Forum universel des cultures](#)
- [Site Internet du Forum universel des cultures Monterrey 2007](#)

Haut de la page 